



## Legalité d'un site internet

Par **anthony123**, le **28/02/2009** à **16:42**

Bonjour,

Je ne suis peut être pas au bon endroit pour être renseigné, veuillez m'en excuser si c'est le cas.

J'ai un projet de site internet que j'aimerais concrétiser, mais je ne sais pas si cette activité serait légale...

Voici ce que je voudrais faire: faire un site internet permettant aux internautes de participer à un jeu de culture générale, les uns contre les autres. Les premières questions sont accessibles gratuitement à tous les internautes désirant jouer.

À partir d'un certain nombre de questions, je désirerais faire payer les joueurs pour qu'ils puissent continuer à jouer.

À la fin du jeu, les meilleurs joueurs se voient récompensés de cadeaux (matériels, en aucun cas de l'argent).

Est-ce autorisé par la loi? y a-t-il des règles à respecter.

est-ce considéré comme un jeu d'argent, ou un jeu de hasard?

ou puis-je trouver les textes qui régissent ce que l'on peut ou ne pas faire dans ce domaine?

je ne sais pas où me renseigner....

Merci pour votre aide.

anthony

anthony\_ensmm@hotmail.fr